
Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la municipalité de Havre-Marat (Seine-Maritime) qui donne connaissance des noms de plusieurs sauveteurs lors d'une noyade au port, lors de la séance du 23 floréal an II (12 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la municipalité de Havre-Marat (Seine-Maritime) qui donne connaissance des noms de plusieurs sauveteurs lors d'une noyade au port, lors de la séance du 23 floréal an II (12 mai 1794).

In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 281;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26665_t1_0281_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

41

La Société populaire du canton de Commune-la-Montagne (1), ci-devant *Saint-Pierre-Ville*, exprime son indignation contre l'infâme conspiration, et jure de faire un rempart impénétrable autour de la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

42

La Société populaire de Saint-Silvain, département du Calvados, félicite la Convention sur ses immenses travaux, l'invite à les continuer avec la même énergie, et lui jure un attachement inviolable.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Saint-Silvain*, 20 germ. II] (4).

« Citoyen président,

La Société populaire de St-Silvain n'a pas entendu la lecture de la proclamation relative à la conspiration tramée par les hommes de la révolution pour la ruine de la République, sans frémir d'indignation contre ces monstres désorganisateur, et sans admirer en même temps la surveillance active de la Convention et du Comité de salut public.

C'est au nom de cette Société que j'ai l'honneur de présider, que je t'écris pour féliciter la Convention nationale sur ses glorieux et pénibles travaux et pour l'engager à les continuer toujours avec la même énergie jusqu'à ce que nos ennemis du dehors et du dedans soient anéantis et que le gouvernement républicain repose sur des bases inébranlables.

Notre plus cruel ennemi dans ce moment, c'est le fanatisme religieux, que la Convention nationale redouble donc d'efforts pour la destruction des moteurs de ce fléau dangereux et que tous des bons citoyens se serrent autour de la sainte Montagne pour la prospérité publique.

Tel est le vœu sincère de la Société populaire de St-Silvain; elle brûle du plus pressant désir de seconder par tous les moyens qui sont en elle, la Convention nationale dans ses vues bienfaites; comme elle, elle veut la République, une et indivisible, comme elle, elle veut que la justice et la vertu soient à l'ordre du jour. S. et F. ».

LENORMAND (*présid.*).

PS. La Société désirerait que la Convention lui fit passer tout ce qui peut l'éclairer sur ses devoirs et la mettre à son tour à portée d'éclairer le peuple.

(1) Ardèche.

(2) P.V., XXXVII, 172. Bⁱⁿ, 25 flor.

(3) P.V., XXXVII, 172. Bⁱⁿ, 25 flor.

(4) C 303, pl. 1112, p. 10.

43

La municipalité de Havre-Marat (1) fait passer à la Convention les noms de six citoyens qui ont sauvé douze ou quinze autres citoyens ou citoyennes qui se noyotent.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité d'instruction publique (2).

[*Le Havre-Marat*, 17 flor. II] (3).

« Citoyens représentants,

C'est pour nous un devoir bien doux d'avoir à vous tracer les noms des citoyens de notre commune qui ont exposé leur vie pour sauver celle de leurs frères qui se trouvaient au nombre de 12 à 15 dans une barque de passage qui a renversé dans le bassin.

Basdenier, vitrier, s'est jeté à la nage et est parvenu à sauver plusieurs citoyens et citoyennes. Les citoyens Joup, Caubièrre, Delamare, Morel, Val, Décueil, se sont sur le champ précipités dans différentes barques et ont avec la plus grande activité effectué le sauvagement des 12 à 15 personnes qui allaient périr.

Nous croyons, Citoyens représentants, que cet événement mérite de vous être transmis. S. et F. »

BAYLE (*maire*), NIVETOT (*off. mun.*).

44

La Société populaire de Castets (4), district de La Réole, après avoir applaudi aux mesures vigoureuses que la Convention a prises contre les traîtres et les conspirateurs, annonce qu'elle vient de faire partir un cavalier jacobin, et qu'elle a fait passer au district 100 chemises, 12 paires de bas, 3 paires de souliers et 130 livres de charpie, ainsi que l'argenterie de la ci-devant église devenue le temple de la Raison.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[*Castets*, 24 germ. II] (6).

« Citoyens représentants,

La Société populaire et régénérée des sans-culottes de Castets, chef-lieu de canton, district de la Réole, département du Bec-d'Ambez, petite commune d'environ 1000 âmes, instruit la Convention nationale, qu'elle a donné l'exemple de la philosophie à son arrondissement, et que depuis 6 mois elle a détruit le culte fanatique, chassé le prêtre romain et n'a jamais rouvert le temple de la superstition, quelque grandes qu'aient été les instances des fanatisés, que pour le consacrer à la Raison, à la morale

(1) Seine-Maritime.

(2) P.V., XXXVII, 173. Bⁱⁿ, 24 flor.; *J. Mont.*, n^o 18; *J. Fr.*, n^o 596.

(3) Fⁱⁿ 1022, doss. 15.

(4) Et non Castel; Gironde.

(5) P.V., XXXVII, 173. Bⁱⁿ, 24 flor. (2^e suppl.) et 25 flor.

(6) C 302, pl. 1086, p. 9.